

**PROJET DE PROFIL D'ÉTAT –
RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES
ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES PAR DES JURIDICTIONS CIVILES ÉTRANGÈRES**

(12 et 13 février 2014)

proposé par le Bureau Permanent

* * *

**DRAFT COUNTRY PROFILE –
MEETING OF THE EXPERTS' GROUP ON THE RECOGNITION AND
ENFORCEMENT OF FOREIGN CIVIL PROTECTION ORDERS**

(12-13 February 2014)

proposed by the Permanent Bureau

*Document préliminaire No 4 B de mars 2014 à l'attention
du Conseil d'avril 2014 sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 4 B of March 2014 for the attention
of the Council of April 2014 on General Affairs and Policy of the Conference*

**PROJET DE PROFIL D'ÉTAT –
RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES
ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES PAR DES JURIDICTIONS CIVILES ÉTRANGÈRES**

(12 et 13 février 2014)

proposé par le Bureau Permanent

* * *

**DRAFT COUNTRY PROFILE –
MEETING OF THE EXPERTS' GROUP ON THE RECOGNITION AND
ENFORCEMENT OF FOREIGN CIVIL PROTECTION ORDERS**

(12-13 February 2014)

proposed by the Permanent Bureau

**INTRODUCTION AU PROJET DE PROFIL D'ÉTAT
ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES PAR DES JURIDICTIONS
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES : LÉGISLATION, RECONNAISSANCE ET
EXÉCUTION, ET AUTRES RESSOURCES**

Le présent projet de Profil d'État a été établi conformément au mandat confié en 2013 par le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye sur le thème de la « Reconnaissance et [de l']exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions civiles étrangères » :

« Le Conseil salue les activités menées par le Bureau Permanent et l'invite à poursuivre ses travaux exploratoires, notamment en menant des recherches comparatives (comprenant l'élaboration d'un Profil d'État) et études complémentaires sur la faisabilité d'un futur instrument. Le Bureau Permanent peut, si ses ressources le lui permettent, constituer un groupe d'experts chargé d'aider à mener à bien ces travaux. »¹

Des Profils d'État ont été établis en vertu de plusieurs autres Conventions de La Haye². Toutefois, leur élaboration a en général suivi l'adoption ou l'entrée en vigueur d'un instrument en particulier. Les États contractants, les autorités nationales et d'autres acteurs concernés par le fonctionnement des Conventions de La Haye ont estimé que le Profil d'État constituait un outil précieux facilitant l'accès aux informations relatives au droit et aux procédures étrangers, ainsi qu'à d'autres informations nationales associées à une Convention spécifique, en vue de contribuer au fonctionnement effectif de l'instrument.

Le présent projet de Profil d'État répond à deux objectifs. Tout d'abord, s'il est renseigné par des États ou territoires, il donnera un aperçu comparatif de cette branche du droit. Les informations relatives au droit interne demandées dans le cadre du projet de Profil d'État se fondent sur les réponses au Questionnaire de 2012 sur les ordonnances civiles de protection que les Membres de la Conférence de La Haye ont envoyées³. Ensuite, le projet de Profil d'État cherche à apporter des informations essentielles aux États, aux autorités gouvernementales compétentes (par ex., membres du pouvoir judiciaire, personnes chargées de l'exécution) et aux particuliers / au public, de façon à faciliter la reconnaissance et l'exécution transfrontières des ordonnances de protection rendues par des juridictions étrangères et à favoriser la coopération internationale à cet égard. Une version ultérieure de ce projet de Profil d'État pourrait être utilisée comme outil aux fins de l'interprétation ou du bon fonctionnement d'un instrument international contraignant ou non ou de mécanismes portant sur les ordonnances de protection.

Cette version initiale servira de support de réflexion à l'attention de la réunion du Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions civiles étrangères (les 12 et 13 février 2014). Il est à espérer que le projet de Profil d'État alimentera les discussions entre experts ; l'ordre du jour de la réunion contient des références à des sections spécifiques du projet de Profil d'État.

¹ Conclusion et Recommandation No 9 des Conclusions et Recommandations du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (du 9 au 11 avril 2013) (disponibles sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Travaux en cours » puis « Affaires générales »).

² Par exemple, dans le cadre de la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* (Profil établi lors des négociations ayant conduit à l'adoption de la Convention), de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* et de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (disponibles sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse < www.hcch.net >, sous la rubrique « Conventions »).

³ « Questionnaire sur la reconnaissance et l'exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions civiles étrangères », Doc. pré-l. No 4 A de novembre 2012 à l'attention du Conseil d'avril 2013 sur les affaires générales et la politique de la Conférence (disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Travaux en cours » puis « Affaires générales »).

**PROJET DE PROFIL D'ÉTAT – ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES PAR
DES JURIDICTIONS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES : LÉGISLATION,
RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION, ET AUTRES RESSOURCES**

PARTIE I : AUTORITÉS CENTRALES⁴

1. COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ CENTRALE	
a. Organisation :	
b. Adresse :	
c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant :	
d. Téléphone :	
e. Fax :	
f. Courriel :	
g. Site web :	
h. Personne(s) à contacter :	
i. Langue(s) :	
2. AUTRE AUTORITÉ CENTRALE (LE CAS ÉCHÉANT)	
Ajoutez des feuillets s'il existe plus de deux Autorités centrales désignées dans votre État ou territoire.	
a. Organisation :	
b. Adresse :	
c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant :	
d. Téléphone :	
e. Fax :	
f. Courriel :	
g. Site web :	
h. Personne(s) à contacter :	
i. Langue(s) :	
3. EXIGENCES LINGUISTIQUES	
a. Votre État ou territoire exige-t-il que toutes les demandes et les documents y afférents soient accompagnés d'une traduction ? Si oui, dans quelle langue ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Dans la langue officielle de votre État ou territoire. Précisez : _____ <input type="checkbox"/> Dans une autre langue. Précisez : _____ <input type="checkbox"/> Non

⁴ Les zones surlignées en gris foncé pourraient être utilisées en vertu d'une éventuelle Convention sur les ordonnances de protection.

<p>b. Si votre État ou territoire a plusieurs langues officielles et ne peut, pour des raisons de droit interne, accepter pour l'ensemble de l'État ou du territoire les documents établis dans l'une de ces langues, précisez la langue dans laquelle les documents doivent être rédigés ou traduits afin d'être présentés dans certaines parties de l'État ou du territoire.</p>	
--	--

4. FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ CENTRALE

Répondez pour chaque Autorité centrale s'il y a plus d'une Autorité centrale désignée dans votre État ou territoire (ajoutez des feuillets).

<p>a. Quels sont les jours et horaires d'ouverture de l'Autorité centrale ?</p>	<p>Jours d'ouverture : Heure d'ouverture : Heure de fermeture : Périodes de fermeture (par ex., jours fériés, fermeture du tribunal) :</p>
<p>b. Est-il possible de joindre l'Autorité centrale en dehors des horaires d'ouverture en cas d'urgence ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui Précisez les coordonnées auxquelles elle peut alors être contactée, si celles-ci diffèrent des précédentes : <input type="checkbox"/> Non</p>

PARTIE II : EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES RENDUES PAR DES AUTORITÉS JUDICIAIRES OU ADMINISTRATIVES OU PAR D'AUTRES AUTORITÉS COMPÉTENTES

1. AUTORITÉS COMPÉTENTES CHARGÉES DE L'EXÉCUTION

1.1. COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE CHARGÉE DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES

- Policiers
 Huissiers
 Autorité administrative
 Autre. Précisez :
- a. Organisation :
b. Adresse :
c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant :
d. Téléphone :
e. Fax :
f. Courriel :
g. Site web :
h. Personne(s) à contacter :
i. Langue(s) :

1.2. COORDONNÉES D'UNE AUTRE AUTORITÉ COMPÉTENTE CHARGÉE DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES (LE CAS ÉCHÉANT)

Ajoutez des feuillets s'il existe plus de deux autorités compétentes chargées de l'exécution dans votre État ou territoire.

- Policiers
- Huissiers
- Autorité administrative
- Autre. Précisez :
 - a. Organisation :
 - b. Adresse :
 - c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant :
 - d. Téléphone :
 - e. Fax :
 - f. Courriel :
 - g. Site web :
 - h. Personne(s) à contacter :
 - i. Langue(s) :

1.3. FONCTIONNEMENT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES CHARGÉES DE L'EXÉCUTION

Répondez pour chaque autorité compétente chargée de l'exécution s'il en existe plusieurs dans votre État ou territoire (ajoutez des feuillets).

- | | |
|---|--|
| a. Quels sont les jours et horaires d'ouverture de l'autorité compétente chargée de l'exécution ? | Jours d'ouverture :
Heure d'ouverture :
Heure de fermeture :
Périodes de fermeture (par ex., jours fériés, fermeture du tribunal) : |
| b. Est-il possible de joindre l'autorité en dehors des heures d'ouverture en cas d'urgence ? | <input type="checkbox"/> Oui
Précisez les coordonnées auxquelles elle peut alors être contactée, si celles-ci diffèrent des précédentes :

<input type="checkbox"/> Non |

1.4. ORGANISATIONS OU ORGANES PRÊTANT ASSISTANCE AU DEMANDEUR

- | | |
|---|--|
| Existe-t-il d'autres organisations ou organes prêtant assistance à la personne sollicitant une protection en vue de l'exécution d'une ordonnance de protection ?
(voir aussi l'annexe I) | <input type="checkbox"/> Oui. Précisez, en indiquant les coordonnées complètes :

<input type="checkbox"/> Non |
|---|--|

2. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES

- | | |
|---|--|
| 2.1. Les ordonnances de protection nationales peuvent-elles être exécutées sur simple présentation de l'ordonnance de protection à la personne chargée de l'exécution ? | <input type="checkbox"/> Oui, l'ordonnance de protection suffit (décision établissant l'ordonnance de protection).

<input type="checkbox"/> Non. Précisez les conditions de l'exécution : |
|---|--|

2.2. Quelles sont les sanctions applicables en cas de violation d'une ordonnance de protection dans votre État ou territoire ? (cochez toutes les cases applicables)	<input type="checkbox"/> Arrestation (et détention / incarcération). Précisez : <input type="checkbox"/> Sanctions pécuniaires. Précisez : <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
2.3. Les personnes chargées de l'exécution bénéficient-elles d'une exonération de responsabilité pour l'action ou l'omission de bonne foi dans le cadre de l'exécution d'ordonnances de protection ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non
2.4. Votre État ou territoire exploite-t-il des bases de données locales, régionales ou nationales enregistrant les ordonnances de protection exécutoires à l'intention des personnes chargées de l'application de la loi ou d'autres autorités ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non

PARTIE III : EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES À L'ÉTRANGER PAR DES AUTORITÉS JUDICIAIRES OU ADMINISTRATIVES OU PAR D'AUTRES AUTORITÉS COMPÉTENTES

- Les réponses aux questions de la section 1 sont identiques à celles de la partie II, section 1 (le cas échéant, passez à la partie III, section 2).

1. AUTORITÉS COMPÉTENTES CHARGÉES DE L'EXÉCUTION
1.1. COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE CHARGÉE DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES À L'ÉTRANGER
<input type="checkbox"/> Policiers <input type="checkbox"/> Huissiers <input type="checkbox"/> Autorité administrative <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : a. Organisation : b. Adresse : c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant : d. Téléphone : e. Fax : f. Courriel : g. Site web : h. Personne(s) à contacter : i. Langue(s) :

1.2. COORDONNÉES D'UNE AUTRE AUTORITÉ COMPÉTENTE CHARGÉE DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES À L'ÉTRANGER (LE CAS ÉCHÉANT)
Ajoutez des feuillets s'il existe plus de deux autorités compétentes chargées de l'exécution dans votre État ou territoire. <input type="checkbox"/> Policiers <input type="checkbox"/> Huissiers

<input type="checkbox"/> Autorité administrative
<input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
a. Organisation :
b. Adresse :
c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant :
d. Téléphone :
e. Fax :
f. Courriel :
g. Site web :
h. Personne(s) à contacter :
i. Langue(s) :

1.3 FONCTIONNEMENT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES CHARGÉES DE L'EXÉCUTION

Répondez pour chaque autorité compétente chargée de l'exécution s'il en existe plusieurs dans votre État ou territoire (ajoutez des feuillets).

a. Quels sont les jours et horaires d'ouverture de l'autorité compétente chargée de l'exécution ?	Jours d'ouverture : Heure d'ouverture : Heure de fermeture : Périodes de fermeture (par ex., jours fériés, fermeture du tribunal) :
b. Est-il possible de joindre l'autorité en dehors des heures d'ouverture en cas d'urgence ?	<input type="checkbox"/> Oui Précisez les coordonnées auxquelles elle peut alors être contactée, si celles-ci diffèrent des précédentes : <input type="checkbox"/> Non

1.4. ORGANISATIONS OU ORGANES PRÊTANT ASSISTANCE AU DEMANDEUR

Existe-t-il d'autres organisations ou organes prêtant assistance à la personne sollicitant une protection en vue de l'exécution d'une ordonnance de protection ? (voir aussi l'annexe I)	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez, en indiquant les coordonnées complètes : <input type="checkbox"/> Non
--	--

Les réponses aux questions de la section 2 sont identiques à celles de la partie II, section 2 (le cas échéant, passez à la partie IV).

2. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES À L'ÉTRANGER

2.1. Les ordonnances de protection rendues à l'étranger peuvent-elles être exécutées sur simple présentation de l'ordonnance ou du Certificat de titre exécutoire standard publié par la Conférence de La Haye à la personne chargée de l'exécution ?	<input type="checkbox"/> Oui, le Certificat de titre exécutoire standard publié par la Conférence de La Haye suffit. <input type="checkbox"/> Oui, l'ordonnance de protection rendue à l'étranger suffit (décision établissant l'ordonnance de protection). <input type="checkbox"/> Non. Précisez les conditions de l'exécution :
---	--

2.2. Quelles sont les sanctions applicables en cas de violation d'une ordonnance de protection dans votre État ou territoire ? (cochez toutes les cases applicables)	<input type="checkbox"/> Arrestation (et détention / incarcération). Précisez : <input type="checkbox"/> Sanctions pécuniaires. Précisez : <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
2.3. Les personnes chargées de l'exécution bénéficient-elles d'une exonération de responsabilité pour l'action ou l'omission de bonne foi dans le cadre de l'exécution d'ordonnances de protection ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non
2.4. Votre État ou territoire exploite-t-il des bases de données locales, régionales ou nationales enregistrant les ordonnances de protection exécutoires à l'intention des personnes chargées de l'application de la loi ou d'autres autorités ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non

PARTIE IV : RECONNAISSANCE ET EXEQUATUR OU ENREGISTREMENT AUX FINS D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES À L'ÉTRANGER

1. AUTORITÉS COMPÉTENTES
1.1. COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE CHARGÉE DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXEQUATUR OU DE L'ENREGISTREMENT AUX FINS D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES À L'ÉTRANGER
<input type="checkbox"/> Autorité judiciaire <input type="checkbox"/> Autorité administrative <input type="checkbox"/> Autre autorité a. Organisation : b. Adresse : c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant : d. Téléphone : e. Fax : f. Courriel : g. Site web : h. Personne(s) à contacter : i. Langue(s) :
1.2. COORDONNÉES D'UNE AUTRE AUTORITÉ COMPÉTENTE CHARGÉE DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'EXEQUATUR OU DE L'ENREGISTREMENT AUX FINS D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES À L'ÉTRANGER (LE CAS ÉCHÉANT)
Ajoutez des feuillets s'il existe plus de deux autorités compétentes dans votre État ou territoire. <input type="checkbox"/> Autorité judiciaire <input type="checkbox"/> Autorité administrative <input type="checkbox"/> Autre autorité

a.	Organisation :
b.	Adresse :
c.	Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant :
d.	Téléphone :
e.	Fax :
f.	Courriel :
g.	Site web :
h.	Personne(s) à contacter :
i.	Langue(s) :

1.3. EXIGENCES LINGUISTIQUES RELATIVES AUX DEMANDES ADRESSÉES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES

Répondez pour chaque autorité compétente s'il en existe plusieurs dans votre État ou territoire (ajoutez des feuillets).

a.	Votre État ou territoire exige-t-il que toutes les demandes étrangères et les documents y afférents en vue de la reconnaissance et de l'exequatur ou de l'enregistrement aux fins d'exécution soient accompagnés d'une traduction ? Si oui, dans quelle langue ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Dans la langue officielle de votre État ou territoire. Précisez : <input type="checkbox"/> Dans une autre langue. Précisez : <input type="checkbox"/> Non
b.	Si votre État ou territoire a plusieurs langues officielles et ne peut, pour des raisons de droit interne, accepter pour l'ensemble de l'État ou du territoire les documents établis dans l'une de ces langues, précisez la langue dans laquelle les documents doivent être rédigés ou traduits afin d'être présentés dans certaines parties de l'État ou du territoire.	

1.4. FONCTIONNEMENT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Répondez pour chaque autorité compétente s'il en existe plusieurs dans votre État ou territoire (ajoutez des feuillets).

a.	Quels sont les jours et horaires d'ouverture de l'autorité compétente ?	Jours d'ouverture : Heure d'ouverture : Heure de fermeture : Périodes de fermeture (par ex., jours fériés, fermeture du tribunal) :
b.	Est-il possible de joindre l'autorité en dehors des heures d'ouverture en cas d'urgence ?	<input type="checkbox"/> Oui Précisez les coordonnées auxquelles elle peut alors être contactée, si celles-ci diffèrent des précédentes : <input type="checkbox"/> Non

1.5. ORGANISATIONS OU ORGANES PRÊTANT ASSISTANCE AU DEMANDEUR	
Existe-t-il d'autres organisations ou organes prêtant assistance au demandeur en vue de la reconnaissance et de l'exécution d'une ordonnance de protection rendue à l'étranger ? (voir aussi l'annexe I)	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez, en indiquant les coordonnées complètes : <input type="checkbox"/> Non
2. LÉGISLATION ASSOCIÉE	
Votre État ou territoire dispose-t-il actuellement de lois (y compris des règles de droit international privé) prévoyant la reconnaissance et l'exequatur ou l'enregistrement aux fins d'exécution des ordonnances de protection rendues à l'étranger ?	<input type="checkbox"/> Oui Décrivez-les : Donnez les liens vers les sites web y afférents, le cas échéant : Commentez les caractéristiques particulières éventuelles de ces lois visant à protéger rapidement les personnes en danger en contexte transfrontière : <input type="checkbox"/> Non
3. INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L'INTRODUCTION DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE ET D'EXEQUATUR OU D'ENREGISTREMENT AUX FINS D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION RENDUES À L'ÉTRANGER	
3.1. Quelles sont les informations requises dans le cadre d'une demande de reconnaissance et d'exequatur ou d'enregistrement aux fins d'exécution d'une ordonnance de protection rendue à l'étranger ? (cochez toutes les cases applicables)	<p><u>Concernant la personne sollicitant une protection (demandeur) :</u></p> <input type="checkbox"/> Nom et prénom <input type="checkbox"/> Date et / ou lieu de naissance <input type="checkbox"/> Numéro d'identification personnel (tel que numéro de sécurité sociale ou numéro de passeport) <input type="checkbox"/> Adresse postale <input type="checkbox"/> Téléphone, courriel et autres coordonnées <input type="checkbox"/> Nationalité(s) <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <p><u>Concernant la personne à l'origine du risque (défendeur) :</u></p> <input type="checkbox"/> Nom et prénom <input type="checkbox"/> Date et / ou lieu de naissance <input type="checkbox"/> Numéro d'identification personnel (tel que numéro de sécurité sociale ou numéro de passeport) <input type="checkbox"/> Adresse postale <input type="checkbox"/> Téléphone, courriel et autres coordonnées <input type="checkbox"/> Nationalité(s) <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <p><u>Concernant l'autorité émettrice :</u></p> <input type="checkbox"/> Nom <input type="checkbox"/> Adresse postale

	<input type="checkbox"/> Téléphone, courriel et autres coordonnées <input type="checkbox"/> Numéro de référencement interne de l'affaire <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <u>Concernant l'ordonnance de protection :</u> <input type="checkbox"/> Informations sur les catégories de mesures comprises dans l'ordonnance de protection <input type="checkbox"/> Date de prise d'effet de l'ordonnance de protection <input type="checkbox"/> Durée de l'ordonnance de protection <input type="checkbox"/> Noms des parties à l'ordonnance de protection <input type="checkbox"/> Caractère renouvelable de l'ordonnance de protection <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <u>Autres informations :</u> Précisez :
3.2. Quels sont les documents requis dans le cadre de la reconnaissance et de l'exequatur ou de l'enregistrement aux fins d'exécution d'une ordonnance de protection rendue à l'étranger ? (cochez toutes les cases applicables)	<input type="checkbox"/> Texte intégral de l'ordonnance <input type="checkbox"/> Copie intégrale de l'ordonnance certifiée par l'autorité compétente de l'État d'origine <input type="checkbox"/> Résumé ou extrait de l'ordonnance établi par l'autorité compétente de l'État d'origine, en remplacement du texte intégral de l'ordonnance <input type="checkbox"/> Document attestant que la décision est exécutoire dans l'État d'origine <input type="checkbox"/> Si l'ordonnance de protection a été rendue par défaut de comparution dans l'État d'origine, un ou plusieurs documents attestant, selon le cas, que le défendeur a correctement été informé de la procédure et a pu être entendu, ou que le défendeur a été correctement informé de la décision et a pu la contester ou former appel en fait et en droit <input type="checkbox"/> Tout autre document pertinent. Précisez :
3.3. Votre État ou territoire dispose-t-il d'un formulaire obligatoire ou recommandé pour les demandes de reconnaissance et d'exécution d'ordonnances de protection ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, le formulaire standard publié par la Conférence de La Haye <input type="checkbox"/> Oui. Joignez un exemplaire de ce formulaire et / ou donnez le lien vers un site web où il peut être téléchargé : <input type="checkbox"/> Non

3.4. Votre État ou territoire accepte-t-il les demandes et documents y afférents transmis par voie électronique ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non
3.5. Quel est le délai moyen entre l'introduction d'une demande et la finalisation de la procédure de reconnaissance et d'exequatur ou d'enregistrement aux fins d'exécution ?	<input type="checkbox"/> Moins de 6 semaines <input type="checkbox"/> Entre 6 et 12 semaines <input type="checkbox"/> Plus de 12 semaines
3.6. Le bien-fondé d'une ordonnance de protection peut-il être reconsidéré lors des procédures de reconnaissance et d'exequatur ou d'enregistrement aux fins d'exécution ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non
3.7. La reconnaissance et l'exequatur ou l'enregistrement aux fins d'exécution d'une partie séparable d'une ordonnance de protection sont-ils possibles dans votre État ou territoire ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non

4. PERSONNES AUTORISÉES À DEMANDER LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION

Qui peut demander la reconnaissance et l'exécution d'une ordonnance de protection rendue à l'étranger ? (cochez toutes les cases applicables)	<input type="checkbox"/> Personne sollicitant une protection <input type="checkbox"/> Représentant ou avocat de la personne sollicitant une protection. Précisez les critères applicables : <input type="checkbox"/> Toute partie intéressée <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
---	--

5. TYPOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES DES ORDONNANCES DE PROTECTION POUVANT ÊTRE RECONNUES ET EXÉCUTÉES DANS VOTRE ÉTAT OU TERRITOIRE

5.1. Quelles sont les catégories de comportements pour lesquels des ordonnances de protection rendues à l'étranger peuvent être reconnues et exécutées dans votre État ou territoire ? (cochez toutes les cases applicables)	<input type="checkbox"/> Communiquer ou prendre contact avec la personne protégée <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> en personne <input type="checkbox"/> par l'intermédiaire d'un tiers <input type="checkbox"/> par courrier <input type="checkbox"/> par courriel <input type="checkbox"/> par téléphone <input type="checkbox"/> par d'autres moyens. Précisez : <input type="checkbox"/> Approcher ou se trouver physiquement à proximité de la personne protégée Distance de sécurité ? <input type="checkbox"/> Harceler la personne protégée <input type="checkbox"/> Nuire à la personne protégée <input type="checkbox"/> Se tenir dans un certain rayon d'un lieu déterminé Expliquez : <input type="checkbox"/> Transmettre ou diffuser des données personnelles ou des photos de la personne protégée
--	---

	<input type="checkbox"/> Posséder des armes <input type="checkbox"/> Comportements laissés à la discrétion du juge ou de l'autorité compétente selon le cas <input type="checkbox"/> Inciter des tiers à adopter des comportements à l'encontre de la personne protégée qui, s'ils étaient le fait du défendeur, seraient interdits par une ordonnance de protection <input type="checkbox"/> Autres comportements spécifiques. Précisez :
<p>5.2. Pour quelles catégories de personnes des ordonnances de protection peuvent-elles être reconnues et exécutées dans votre État ou territoire ? (cochez toutes les cases applicables)</p>	<input type="checkbox"/> Personnes mariées <input type="checkbox"/> Personnes divorcées <input type="checkbox"/> Personnes en instance de divorce <input type="checkbox"/> Femmes uniquement <input type="checkbox"/> Couples non mariés <input type="checkbox"/> Membres d'une famille <input type="checkbox"/> Colocataires <input type="checkbox"/> Enfants de la personne devant faire l'objet d'une protection <input type="checkbox"/> Autres parents de la personne devant faire l'objet d'une protection <input type="checkbox"/> Personnes n'entretenant aucune relation intime et ne vivant pas sous le même toit <input type="checkbox"/> Autres personnes. Précisez :
<p>5.3. À l'encontre de quelles personnes des ordonnances de protection peuvent-elles être reconnues et exécutées dans votre État ou territoire ? (cochez toutes les cases applicables)</p>	<input type="checkbox"/> Auteur ou auteur présumé uniquement <input type="checkbox"/> Membres de la famille de l'auteur principal ou présumé <input type="checkbox"/> Autres personnes. Précisez :
<p>5.4. D'autres paramètres figurant dans l'ordonnance de protection, directement ou indirectement liés à la sécurité immédiate de la personne protégée, peuvent-ils également être reconnus ou exécutés dans votre État ou territoire ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dispositions octroyant des aliments à titre temporaire <input type="checkbox"/> Dispositions attribuant la garde temporaire d'un enfant <input type="checkbox"/> Protection des biens <input type="checkbox"/> Dispositions obligeant l'auteur à se faire soigner <input type="checkbox"/> Compensation pécuniaire du préjudice subi par la personne protégée <input type="checkbox"/> Saisie des biens du défendeur <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <input type="checkbox"/> Non

<p>5.5. Quelle est la durée des ordonnances de protection pouvant être reconnues et exécutées dans votre État ou territoire ? (cochez toutes les cases applicables)</p>	<input type="checkbox"/> Ordonnances d'une durée minimale de : <input type="checkbox"/> Ordonnances d'une durée maximale de : <input type="checkbox"/> Ordonnances d'une durée déterminée. Précisez : <input type="checkbox"/> Ordonnances d'une durée laissée à la discrétion des autorités judiciaires et autres autorités compétentes les établissant <input type="checkbox"/> Ordonnances renouvelables. Précisez : <input type="checkbox"/> Ordonnances non renouvelables. Précisez : <input type="checkbox"/> Ordonnances à vie ou à durée indéterminée
<p>5.6. Votre État ou territoire reconnaît et exécute-t-il les ordonnances de protection rendues à l'étranger et considérées comme provisoires ou d'urgence (par opposition à celles ayant un caractère plus permanent) ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui Décrivez le traitement spécifique réservé à ces ordonnances, le cas échéant : <input type="checkbox"/> Non

6. MOTIFS DE REFUS DE RECONNAISSANCE ET D'EXEQUATUR OU D'ENREGISTREMENT AUX FINS D'EXÉCUTION D'UNE ORDONNANCE DE PROTECTION RENDUE À L'ÉTRANGER

<p>Quels sont les motifs de refus de reconnaissance et d'exequatur ou d'enregistrement aux fins d'exécution d'une ordonnance de protection rendue à l'étranger ? (cochez toutes les cases applicables)</p>	<input type="checkbox"/> Révision des chefs de compétence de l'autorité émettrice compétente. Précisez : <input type="checkbox"/> Reconnaissance et / ou exécution manifestement incompatible(s) avec l'ordre public de votre État ou territoire <input type="checkbox"/> Fraude en lien avec une question de procédure lors de l'obtention de l'ordonnance de protection <input type="checkbox"/> Procédures en cours entre les mêmes parties et au même motif devant une autorité de votre État ou territoire ; ces procédures ont été instituées en premier. <input type="checkbox"/> Ordonnance de protection incompatible avec une ordonnance rendue entre les mêmes parties et au même motif, dans votre État ou territoire ou dans un autre État. Cette dernière ordonnance remplit les conditions nécessaires à sa reconnaissance et à son exequatur ou à son enregistrement aux fins d'exécution dans votre État ou territoire. <input type="checkbox"/> Dans une affaire où l'ordonnance de protection a été rendue par défaut de comparution dans l'État d'origine, le défendeur n'a pas été correctement informé de la procédure et n'a pas pu être entendu ; il n'a pas été correctement informé de l'ordonnance et n'a pas pu la contester ou former appel en fait et en droit.
--	--

	<input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
--	--

7. ORDONNANCES DE PROTECTION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ENLÈVEMENT D'ENFANTS DE 1980 ET DE LA CONVENTION PROTECTION DES ENFANTS DE 1996

7.1. Votre État est-il Partie à la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 ? <i>(Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants)</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.2. Si oui, indiquez les mécanismes utilisés dans votre État ou territoire aux fins de la reconnaissance et de l'exécution d'une ordonnance de protection rendue à l'étranger en vue de protéger un parent accompagnant lors du retour d'un enfant ordonné en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 (cochez toutes les cases applicables).	<input type="checkbox"/> Ordonnances miroirs <input type="checkbox"/> Engagements volontaires <input type="checkbox"/> Reconnaissance et exécution d'ordonnances de protection rendues à l'étranger en vertu d'un autre instrument international. Précisez : <input type="checkbox"/> Reconnaissance et exécution d'ordonnances de protection rendues à l'étranger en vertu du droit interne (y compris des règles de droit international privé). Précisez : <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
7.3. Si votre État est <u>également</u> Partie à la Convention Protection des enfants de 1996 (<i>Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants</i>), des dispositions de cette Convention (par ex., l'art. 11 relatif aux mesures de protection nécessaires en cas d'urgence) sont-elles utilisées afin de protéger un parent accompagnant lorsqu'une autorité compétente de votre État ou territoire délivre une ordonnance prévoyant le retour d'un enfant en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non applicable (votre État n'est pas Partie à la Convention Protection des enfants de 1996)

8. INSTRUMENTS BILATÉRAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

8.1. Énumérez les instruments bilatéraux, régionaux et internationaux ou mécanismes de coopération ayant trait à la reconnaissance et à l'exécution des ordonnances de protection rendues à l'étranger qui lient ou lieront votre État ou territoire :	
--	--

8.2. Commentez les caractéristiques particulières éventuelles de ces instruments ou mécanismes de coopération visant à protéger rapidement les personnes en danger en contexte transfrontière :	
---	--

PARTIE V : RÉGIMES D'ORDONNANCES DE PROTECTION / CATÉGORIES D'ORDONNANCES POUVANT ÊTRE RENDUES DANS VOTRE ÉTAT OU TERRITOIRE ET DEMANDES D'ÉTABLISSEMENT D'ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES

1. LÉGISLATION SUR LES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES	
<p>1.1. Votre État ou territoire dispose-t-il actuellement de régimes d'ordonnances de protection ?</p> <p>(ajoutez des feuillets s'il existe plus d'une catégorie d'ordonnance de protection dans votre État ou territoire)</p>	<p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Donnez la référence du régime d'ordonnances de protection en place, avec la date et l'intitulé de la législation ou de la jurisprudence correspondante :</p> <p>Donnez les liens des sites web où figure cette législation ou cette jurisprudence, le cas échéant :</p> <p>Le régime d'ordonnances de protection, du point de vue de votre État ou territoire, est réputé revêtir un caractère :</p> <p><input type="checkbox"/> Civil</p> <p><input type="checkbox"/> Administratif</p> <p><input type="checkbox"/> Pénal</p> <p><input type="checkbox"/> Autre. Précisez :</p>
1.2. Si un ou des régimes d'ordonnances de protection existent dans votre État ou territoire, des modifications de ce(s) régime(s) sont-elles envisagées ?	<p><input type="checkbox"/> Oui. Précisez :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
1.3. Si aucun régime d'ordonnance de protection n'est en vigueur dans votre État ou territoire, est-il prévu d'élaborer une législation en la matière ?	<p><input type="checkbox"/> Oui. Précisez :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

2. AUTORITÉS COMPÉTENTES CHARGÉES D'ÉTABLIR DES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES	
2.1. Quelles sont les juridictions ou autorités compétentes pour rendre des ordonnances de protection ? (cochez toutes les cases applicables)	<input type="checkbox"/> Juridictions familiales <input type="checkbox"/> Juridictions de compétence générale <input type="checkbox"/> Juridictions spécialistes des violences domestiques <input type="checkbox"/> Juridictions civiles <input type="checkbox"/> Juridictions pénales <input type="checkbox"/> Autorités administratives. Précisez : <input type="checkbox"/> Autorités policières <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :

2.2 COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE CHARGÉE D'ÉTABLIR DES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES
a. Organisation : b. Adresse : c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant : d. Téléphone : e. Fax : f. Courriel : g. Site web : h. Personne(s) à contacter : i. Langue(s) :

2.3. COORDONNÉES D'UNE AUTRE AUTORITÉ COMPÉTENTE CHARGÉE D'ÉTABLIR DES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES (LE CAS ÉCHÉANT)
Ajoutez des feuillets s'il existe plus de deux autorités compétentes désignées dans votre État. a. Organisation : b. Adresse : c. Étendue territoriale ou personnelle des fonctions, le cas échéant : d. Téléphone : e. Fax : f. Courriel : g. Site web : h. Personne(s) à contacter : i. Langue(s) :

2.4. ORGANISATIONS OU ORGANES PRÊTANT ASSISTANCE AU DEMANDEUR	
Existe-t-il des organisations ou organes prêtant assistance aux demandeurs dans le cadre de l'introduction de demandes d'établissement d'une ordonnance de protection ? (voir aussi l'annexe I)	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez, en indiquant les coordonnées complètes : <input type="checkbox"/> Non
2.5. EXIGENCES LINGUISTIQUES RELATIVES AUX DEMANDES ADRESSÉES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES (DEMANDES D'ÉTABLISSEMENT)	
<input type="checkbox"/> Les réponses aux questions de cette section sont identiques à celles de la partie IV, section 1.3 (le cas échéant, passez à la section suivante).	
Répondez pour chaque autorité compétente s'il en existe plusieurs dans votre État ou territoire (ajoutez des feuillets).	
a. Dans quelle langue doivent être rédigés les demandes et documents y afférents adressés à votre État ou territoire aux fins de l'établissement d'une ordonnance de protection ?	<input type="checkbox"/> Langue officielle de votre État ou territoire. Précisez : <input type="checkbox"/> D'autres langues sont acceptées. Précisez :
b. Si votre État ou territoire a plusieurs langues officielles et ne peut, pour des raisons de droit interne, accepter pour l'ensemble de l'État ou du territoire les documents établis dans l'une de ces langues, précisez la langue dans laquelle les documents doivent être rédigés ou traduits afin d'être présentés dans certaines parties de l'État ou du territoire.	
2.6. FONCTIONNEMENT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES	
<input type="checkbox"/> Les réponses aux questions de cette section sont identiques à celles de la partie IV, section 1.4 (le cas échéant, passez à la section suivante).	
Répondez pour chaque autorité compétente s'il en existe plusieurs dans votre État ou territoire (ajoutez des feuillets).	
a. Quels sont les jours et horaires d'ouverture de l'autorité compétente ?	Jours d'ouverture : Heure d'ouverture : Heure de fermeture : Périodes de fermeture (par ex., jours fériés, fermeture du tribunal) :
b. Est-il possible de joindre l'autorité en dehors des heures d'ouverture en cas d'urgence ?	<input type="checkbox"/> Oui Précisez les coordonnées auxquelles elle peut alors être contactée, si celles-ci diffèrent des précédentes : <input type="checkbox"/> Non

3. TYPOLOGIE ET CARACTÉRISTIQUES DES ORDONNANCES DE PROTECTION

3.1. Quels sont les comportements visés par les ordonnances de protection dans votre État ou territoire ? (cochez toutes les cases applicables)

- Communiquer ou prendre contact avec la personne protégée
 - en personne
 - par l'intermédiaire d'un tiers
 - par courrier
 - par courriel
 - par téléphone
 - par d'autres moyens. Précisez :
- Approcher ou se trouver physiquement à proximité de la personne protégée
Distance de sécurité ?
- Harceler la personne protégée
- Nuire à la personne protégée
- Se tenir dans un certain rayon d'un lieu déterminé
Expliquez :
- Transmettre ou diffuser des données personnelles ou photos de la personne protégée
- Posséder des armes
- Comportements laissés à la discrétion du juge ou de l'autorité compétente selon le cas
- Inciter des tiers à adopter des comportements à l'encontre de la personne protégée qui, s'ils étaient le fait du défendeur, seraient interdits par une ordonnance de protection
- Autres comportements spécifiques. Précisez :

3.2. À qui sont destinées les ordonnances de protection (quelles sont les personnes qui peuvent obtenir une protection) ? (cochez toutes les cases applicables)

- Personnes mariées
- Personnes divorcées
- Personnes en instance de divorce
- Femmes uniquement
- Couples non mariés
- Membres d'une famille
- Colocataires
- Enfants de la personne devant faire l'objet d'une protection
- Autres parents de la personne devant faire l'objet d'une protection
- Personnes n'entretenant aucune relation intime et ne vivant pas sous le même toit (par ex., dans certains cas de harcèlement obsessionnel)
- Autres personnes. Précisez :

<p>3.3. À l'encontre de quelles personnes des ordonnances de protection peuvent-elles être rendues ? (cochez toutes les cases applicables)</p>	<input type="checkbox"/> Auteur ou auteur présumé uniquement <input type="checkbox"/> Membres de la famille de l'auteur principal ou présumé <input type="checkbox"/> Autres personnes. Précisez :
<p>3.4. Indiquez qui, dans votre État ou territoire, est habilité à demander une ordonnance de protection ou engager une procédure en vue de son établissement (cochez toutes les cases applicables).</p>	<input type="checkbox"/> La personne devant faire l'objet d'une protection uniquement (victime ou victime présumée qui sera protégée par l'ordonnance) <input type="checkbox"/> Membre(s) de la famille de la personne devant faire l'objet d'une protection. Précisez : <input type="checkbox"/> Procureur <input type="checkbox"/> Officiers de police <input type="checkbox"/> Juge <i>ex officio</i> <input type="checkbox"/> Autre autorité ou fonctionnaire public. Précisez : <input type="checkbox"/> Autre personne plaidant en faveur de la personne devant faire l'objet d'une protection. Précisez : <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
<p>3.5. Si possible, indiquez les actes ou actes présumés pouvant donner lieu à des ordonnances de protection (cochez toutes les cases applicables).</p>	<input type="checkbox"/> Violences domestiques et familiales <input type="checkbox"/> Agression sexuelle <input type="checkbox"/> Violence dans les fréquentations <input type="checkbox"/> Harcèlement obsessionnel <input type="checkbox"/> Mariage forcé <input type="checkbox"/> « Crimes d'honneur » <input type="checkbox"/> Traite des êtres humains <input type="checkbox"/> Autres comportements criminels ou préjudiciables <input type="checkbox"/> Autres comportements / situations. Précisez :
<p>3.6. D'autres paramètres, directement ou indirectement liés à la sécurité immédiate de la personne protégée, peuvent-ils figurer sur les ordonnances de protection ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Dispositions octroyant des aliments à titre temporaire <input type="checkbox"/> Dispositions attribuant la garde temporaire d'un enfant <input type="checkbox"/> Protection des biens <input type="checkbox"/> Dispositions obligeant l'auteur à se faire soigner <input type="checkbox"/> Compensation pécuniaire du préjudice subi par la personne protégée <input type="checkbox"/> Saisie des biens du défendeur <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <input type="checkbox"/> Non

<p>3.7. Précisez si dans votre État ou territoire, les ordonnances de protection (qui ne sont pas de nature provisoire ou d'urgence) (cochez toutes les cases applicables).</p>	<input type="checkbox"/> ont une durée minimale. Précisez : <input type="checkbox"/> ont une durée maximale. Précisez : <input type="checkbox"/> ont une durée déterminée. Précisez : <input type="checkbox"/> ont une durée laissée à la discrétion des autorités judiciaires et autres autorités compétentes les établissant <input type="checkbox"/> sont renouvelables. Précisez : <input type="checkbox"/> ne sont pas renouvelables. Précisez : <input type="checkbox"/> sont établies à vie ou ont une durée indéterminée
<p>3.8. En général, quel est le délai entre l'introduction de la demande et l'établissement de l'ordonnance finale (appels exclus) ?</p>	<input type="checkbox"/> Moins de 24 heures <input type="checkbox"/> Entre 2 et 3 jours <input type="checkbox"/> Moins d'une semaine <input type="checkbox"/> Entre 1 et 4 semaines <input type="checkbox"/> Plus de 4 semaines <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
<p>3.9. Votre État ou territoire propose-t-il des ordonnances de protection considérées comme provisoires ou d'urgence (par opposition à celles ayant un caractère plus permanent) ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui Décrivez les caractéristiques principales de ces ordonnances, en donnant des informations sur le moment où le défendeur est informé et a la possibilité d'être entendu et / ou de contester l'ordonnance, et sur la durée d'effet de ces ordonnances : <input type="checkbox"/> Non

4. POSSIBILITÉ POUR LES VISITEURS D'OBTENIR UNE ORDONNANCE DE PROTECTION DANS VOTRE ÉTAT OU TERRITOIRE

<p>Une personne ayant besoin d'une protection lorsqu'elle se rend dans votre État ou territoire à titre temporaire peut-elle facilement obtenir une ordonnance de protection pour la durée de son séjour ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non Commentaires :
--	--

5. CRITÈRES DE COMPÉTENCE ET LOI APPLICABLE AUX ORDONNANCES DE PROTECTION DANS VOTRE ÉTAT OU TERRITOIRE

<p>5.1. Précisez sur quels critères les autorités nationales peuvent fonder leur compétence pour établir des ordonnances de protection (cochez toutes les cases applicables).</p>	<input type="checkbox"/> Présence physique dans l'État ou territoire de la personne sollicitant une protection <input type="checkbox"/> Présence physique future dans l'État ou territoire de la personne sollicitant une protection <input type="checkbox"/> Présence physique du défendeur dans l'État ou territoire <input type="checkbox"/> Autre : Commentaires :
---	--

5.2. Précisez quelle sera la loi applicable à l'établissement d'une ordonnance de protection.	<input type="checkbox"/> Loi du for Autre loi. Précisez, en indiquant les règles de conflit de lois applicables :
---	--

6. INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L'INTRODUCTION DE DEMANDES D'ÉTABLISSEMENT D'ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES	
6.1. Votre État ou territoire dispose-t-il d'un formulaire obligatoire ou recommandé pour les demandes d'établissement d'ordonnances de protection ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, le formulaire d'établissement standard publié par la Conférence de La Haye <input type="checkbox"/> Oui. Joignez un exemplaire de ce formulaire et / ou donnez le lien vers un site web où il peut être téléchargé : <input type="checkbox"/> Non
6.2. Quelles sont les informations requises dans le cadre d'une demande d'établissement d'une ordonnance de protection ?	<u>Concernant le demandeur :</u> <input type="checkbox"/> Nom et prénom <input type="checkbox"/> Date et / ou lieu de naissance <input type="checkbox"/> Numéro d'identification personnel (tel que numéro de sécurité sociale ou numéro de passeport) <input type="checkbox"/> Adresse postale <input type="checkbox"/> Téléphone, courriel et autres coordonnées <input type="checkbox"/> Nationalité(s) <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <u>Concernant le défendeur :</u> <input type="checkbox"/> Nom et prénom <input type="checkbox"/> Date et / ou lieu de naissance <input type="checkbox"/> Numéro d'identification personnel (tel que numéro de sécurité sociale ou numéro de passeport) <input type="checkbox"/> Adresse postale <input type="checkbox"/> Téléphone, courriel et autres coordonnées <input type="checkbox"/> Nationalité(s) <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <u>Autres informations :</u> Précisez :
6.3. Quels sont les documents requis dans le cadre d'une demande d'établissement d'une ordonnance de protection ? Précisez.	
6.4. Votre État ou territoire accepte-t-il les demandes et documents y afférents transmis par voie électronique ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non

7. DEMANDES DE MODIFICATION D'ORDONNANCES DE PROTECTION	
7.1. Outre les exigences relatives au contenu de la demande énoncées à la section 6.2, quelles sont les informations requises aux fins du traitement d'une demande de modification d'une ordonnance de protection établie dans votre État ou territoire ?	<p><u>Concernant le demandeur :</u> Précisez :</p> <p><u>Concernant le défendeur :</u> Précisez :</p>
7.2. Quels sont les documents requis dans le cadre d'une demande de modification d'une ordonnance de protection rendue dans votre État ou territoire ?	<input type="checkbox"/> Texte intégral de l'ordonnance de protection existante <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
7.3. Pour quels motifs une demande peut-elle être introduite aux fins de la modification d'une ordonnance de protection rendue dans votre État ou territoire ?	<input type="checkbox"/> Changement de situation de la personne protégée justifiant la modification <input type="checkbox"/> Changement de situation de la personne à l'origine du risque justifiant la modification <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
7.4. Votre État ou territoire dispose-t-il d'un formulaire obligatoire ou recommandé pour les demandes de modification d'ordonnances de protection ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, le formulaire de modification standard publié par la Conférence de La Haye <input type="checkbox"/> Oui. Joignez un exemplaire de ce formulaire et / ou donnez le lien vers un site web où il peut être téléchargé : <input type="checkbox"/> Non
7.5. Votre État ou territoire accepte-t-il les demandes et documents y afférents transmis par voie électronique ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

8. DROITS DU DÉFENDEUR	
Répondez aux questions de cette section concernant les régimes d'ordonnances de protection de votre État ou territoire qui ne sont <u>pas</u> considérées comme provisoires ou d'urgence (couvertes par la section 3.9., ci-avant).	
8.1 Le défendeur a-t-il la possibilité d'être entendu dans le cadre de la procédure liée à l'ordonnance de protection dans votre État ou territoire ?	<input type="checkbox"/> Oui, systématiquement. <input type="checkbox"/> Cela dépend des affaires. C'est le juge ou l'autorité en charge de chaque affaire qui en décide. Précisez : Autre. Précisez :
8.2 Le défendeur est-il informé de l'établissement ou de la modification d'une ordonnance de protection ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commentaires :
8.3 Décrivez tout autre aspect important des droits du défendeur.	

9. DROITS DU DEMANDEUR ET SERVICES SUPPLÉMENTAIRES	
9.1. La personne sollicitant une protection a-t-elle la possibilité d'être entendue dans le cadre de la procédure liée à l'ordonnance de protection dans votre État ou territoire ?	<input type="checkbox"/> Oui, systématiquement. <input type="checkbox"/> Cela dépend des affaires. C'est le juge ou l'autorité en charge de chaque affaire qui en décide. Précisez : <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
9.2. La personne protégée (ou son représentant) est-elle informée de l'établissement ou de la modification d'une ordonnance de protection ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commentaires :
9.3. Des services d'aide sont-ils proposés aux victimes de violences domestiques ou d'autres crimes / comportements dans votre État ou territoire (par ex. ceux décrits à la section 3.5. ci-avant) ? S'ils existent, ces services sont-ils également accessibles aux non-ressortissants et aux non-résidents (par ex. aux étrangers) ?	<input type="checkbox"/> Oui. Renseignez l'annexe I en décrivant les services et en donnant leurs coordonnées. <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commentaires :

10. INSTRUMENTS BILATÉRAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX TRAITANT DES ORDONNANCES DE PROTECTION EN GÉNÉRAL	
10.1. Énumérez les instruments bilatéraux, régionaux et internationaux ou mécanismes de coopération ayant trait aux ordonnances de protection en général qui lient ou lieront votre État ou territoire :	
10.2. Donnez des liens vers les sites web correspondants, le cas échéant :	
10.3. Commentez les caractéristiques particulières éventuelles de ces instruments ou mécanismes de coopération visant à protéger rapidement les personnes en danger en contexte transfrontière :	

PARTIE VI : AUTRES INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES ORDONNANCES DE PROTECTION NATIONALES, ET RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PROTECTION ÉTRANGÈRES

1. REPRÉSENTATION ET ASSISTANCE JURIDIQUES	
1.1. Une représentation juridique est-elle requise dans le cadre d'une procédure concernant une ordonnance de protection nationale ou aux fins de la reconnaissance et de l'exécution d'une ordonnance de protection rendue à l'étranger ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Elle n'est pas requise, mais recommandée.
1.2. Si une représentation juridique est requise, d'autres personnes que les avocats peuvent-elles représenter les parties ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non
1.3. Une assistance juridique gratuite ou à tarif réduit est-elle proposée aux demandeurs dans le cadre d'une demande d'établissement d'une ordonnance de protection ou aux fins de sa reconnaissance et de son exécution dans votre État ou territoire ?	<input type="checkbox"/> Oui, une assistance gratuite est proposée. <input type="checkbox"/> Oui, une assistance à tarif réduit est proposée. <input type="checkbox"/> Non
1.4. Si une assistance juridique gratuite ou à tarif réduit n'est pas proposée, par quels autres moyens votre État ou territoire aide-t-il les demandeurs sur le plan financier ?	<input type="checkbox"/> Il existe un système de coûts exigeant une participation du défendeur. <input type="checkbox"/> Assistance juridique bénévole <input type="checkbox"/> Autre. Précisez : <input type="checkbox"/> Rien n'est prévu dans ce sens.
1.5. Une assistance juridique gratuite ou à tarif réduit est-elle proposée aux défendeurs ?	<input type="checkbox"/> Oui, une assistance gratuite est proposée. <input type="checkbox"/> Oui, une assistance à tarif réduit est proposée. <input type="checkbox"/> Non
1.6. Indiquez selon quels critères l'assistance juridique gratuite ou à tarif réduit est proposée.	<input type="checkbox"/> Revenus du demandeur. Précisez : <input type="checkbox"/> Biens du demandeur. Précisez : <input type="checkbox"/> Âge du demandeur. Précisez : <input type="checkbox"/> Pays de résidence du demandeur. <input type="checkbox"/> Probabilité que la demande aboutisse. <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
1.7. Quels frais sont couverts par l'assistance juridique gratuite ou à tarif réduit ?	<input type="checkbox"/> Traduction <input type="checkbox"/> Interprétation <input type="checkbox"/> Notification d'actes <input type="checkbox"/> Honoraires des tribunaux <input type="checkbox"/> Honoraires des avocats <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :

1.8. Votre État ou territoire dispose-t-il d'un formulaire obligatoire ou recommandé pour les demandes d'assistance juridique gratuite ou à tarif réduit ?	<input type="checkbox"/> Oui. Joignez un exemplaire de ce formulaire et / ou donnez le lien vers un site web où il peut être téléchargé : <input type="checkbox"/> Non.
1.9. Votre État ou territoire accepte-t-il les demandes et documents y afférents transmis par voie électronique ?	<input type="checkbox"/> Oui. Précisez : <input type="checkbox"/> Non

2. CONTESTATION / APPEL	
2.1. Est-il possible de contester une ordonnance de protection, sa reconnaissance et / ou son exécution ?	<input type="checkbox"/> Oui Précisez combien de degrés d'appels existent et auprès de quelles juridictions ou autorités les appels doivent être formés : <input type="checkbox"/> Non
2.2. Qui peut engager la procédure en appel ?	<input type="checkbox"/> Demandeur ou défendeur <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :
2.3. Pour quels motifs un appel peut-il être formé ? Précisez.	
2.4. Une autorisation est-elle requise afin de faire appel ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Dans certaines circonstances. Précisez :
2.5. Est-il possible de suspendre l'ordonnance, sa reconnaissance et / ou son exécution dans l'attente d'un appel ?	<input type="checkbox"/> Oui, l'ordonnance, sa reconnaissance et son exécution sont <i>automatiquement</i> suspendues en cas d'appel. <input type="checkbox"/> Oui, l'ordonnance, sa reconnaissance et son exécution peuvent être suspendues en cas d'appel à la demande de l'une des parties. <input type="checkbox"/> Oui, l'ordonnance, sa reconnaissance et son exécution peuvent être suspendues en cas d'appel à la demande de l'une des parties et sur décision du juge ou de l'autorité. Précisez : <input type="checkbox"/> Non
2.6. La formation de l'appel est-elle soumise à un délai ?	<input type="checkbox"/> Oui Délai : Date à compter de laquelle s'applique le délai (par ex. date de l'ordonnance, date de notification de l'ordonnance aux parties, etc.) : <input type="checkbox"/> Non

2.7. En général, en combien de temps les appels sont-ils formés et jugés ?	<input type="checkbox"/> Moins d'un mois <input type="checkbox"/> Entre 1 et 3 mois <input type="checkbox"/> Plus de 3 mois
--	---

PROJET

ANNEXE I

SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES DOMESTIQUES ET D'AUTRES COMPORTEMENTS CRIMINELS OU PRÉJUDICIALES (VOIR PAR EX. LA PARTIE V, SECTION 3.5) DANS VOTRE ÉTAT OU TERRITOIRE

Ajoutez des feuillets s'il existe plus de trois organisations proposant des services d'aide aux victimes dans votre État ou territoire.

1. COORDONNÉES D'UNE ORGANISATION PROPOSANT DES SERVICES D'AIDE

- a. Organisation :
- b. Description des services proposés :
- c. Adresse :
- d. Téléphone :
- e. Fax :
- f. Courriel :
- g. Site web :
- h. Personne(s) à contacter :
- i. Langue(s) :

2. COORDONNÉES D'UNE AUTRE ORGANISATION PROPOSANT DES SERVICES D'AIDE

- a. Organisation :
- b. Description des services proposés :
- c. Adresse :
- d. Téléphone :
- e. Fax :
- f. Courriel :
- g. Site web :
- h. Personne(s) à contacter :
- i. Langue(s) :

3. COORDONNÉES D'UNE AUTRE ORGANISATION PROPOSANT DES SERVICES D'AIDE

- a. Organisation :
- b. Description des services proposés :
- c. Adresse :
- d. Téléphone :
- e. Fax :
- f. Courriel :
- g. Site web :
- h. Personne(s) à contacter :
- i. Langue(s) :